

MAIRIE DE BERZY LE SEC

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 04 novembre 2016

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil seize et le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

Etaient présents:

Mmes et Mrs Sérurier Bernard, Massias Olivier, Georgelin Michel, Vecten Gaëtan, Fourrier Baptiste, Guillot Colette, Dumortier Jean-Michel, Gladieux Laurent, Me Dubos Martine.

Absent excusé :Mr Gohier Philippe.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter quatre points à l'ordre du jour ; à savoir :

- ◇ *Engagement Picardie Pass Rénovation, pour rénovation énergétique de l'immeuble situé 1 rue Fernand Sigler.*
- ◇ *Demande de droit de passage sur parcelle communale*
- ◇ *Projet de fête médiévale en 2017.*
- ◇ *J.V.S. logiciel de mairie*

L'assemblée accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

1/ Engagement Picardie Pass Rénovation, pour rénovation énergétique de l'immeuble situé 1 rue Fernand Sigler.

La commune a fait l'acquisition cette année du bien immobilier situé 1 rue Fernand Sigler, suite au décès de son propriétaire. Cette ancienne demeure a besoin de quelques travaux de rénovation en particulier au niveau thermique afin de diminuer la consommation de chauffage. Le Picardie Pass Rénovation a pour objet d'aider les foyers de Picardie dans leur projet de rénovation thermique.

Le maire a demandé en amont de la réunion du Conseil Municipal une pré-étude de faisabilité technique et financière pour la rénovation énergétique de ce bien. Ce soir Monsieur Eric Chauvet, Animateur Territorial de la Rénovation Energetique nous fait une présentation de ce service et de la pré-étude qu'il a réalisé. Ce service offre à ses bénéficiaires un accompagnement personnalisé durant toutes les étapes du projet de rénovation et un suivi après réalisation des travaux.

Ce dispositif coûte 1 860 € à la signature du contrat avec la région qui apporte le financement complet des travaux, remboursés grâce à une redevance mensuelle équivalente aux économies énergétiques réalisées. Aucun financement ne sera versé par la commune avant la fin des travaux.

La première étape est d'accepter la présentation du projet et les rénovations proposées par monsieur Eric Chauvet , ces travaux permettraient de réaliser une économie de plus de 3 000€ par an, soit 260 € par mois.

Après présentation du Service Picardie Pass Rénovation, des rénovations et du bilan thermique avant et après travaux le conseil Municipal décide :

1. D'engager la commune dans ce dispositif.
2. D'autoriser le maire à signer tout documents relatif à ce projet.
3. De financer le contrat d'engagement avec la Région Hauts de France à hauteur de 1 860 €.

2/ Demande de droit de passage sur une parcelle communale.

Par courrier du 13 juin 2016, Monsieur Osselin Frédéric, Président de l'association communale de chasse agréée de Courmelles, demande le droit de passage et de rabat sur la parcelle communale ZA33 dit « au dessus des bois de Courmelles » lors des battues de grand gibier organisées sur ce secteur 3 à 4 fois par an.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner ce droit de passage au motif que la présence de chevaux est incompatible avec l'exercice d'une battue. Un courrier sera adressé au demandeur lui notifiant la décision du conseil.

3/ Tarif pour la reprise de l'ancien tracteur.

Pour mémoire, la commune à fait en 2014 l'acquisition d'un tracteur Lamborghini. Depuis la mutualisation des équipes techniques et des équipements, la commune le mettait à disposition des deux communes.

Après une année d'utilisation dans le cadre de la mutualisation, il est apparu que le tracteur était sous-dimensionné pour les travaux demandés. La commune de Noyant et Aconin ayant fait l'acquisition d'un tracteur plus puissant, il devient donc inutile de conserver notre tracteur, le Maire propose donc au conseil de le revendre.

L'entreprise Mecafor propose une reprise à hauteur de 13 000 €. Le conseil Municipal, demande à Monsieur le maire de renégocier ce prix qui semble peu satisfaisant par rapport au prix d'achat après seulement deux années d'utilisation.

4/ Mutualisation : vote de la répartition des achats divers de matériel.

Le commune de Berzy le Sec à fait l'acquisition d'une tente pour les manifestations de la commune. Le maire propose à l'ensemble du conseil de demander à la commune de Noyant et Aconin d'en acheter également une dans le cadre de la mutualisation du matériel. Les deux communes bénéficieraient donc de deux tentes pour l'organisation de leurs événements.

Il propose également que l'achat du Karcher soit mutualisé.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge d'en discuter avec son confrère de Noyant et Aconin.

5/ Participation à la cantine de Courmelles.

Pour rappel, la commune de Berzy le Sec prend en charge une partie des NAP pour les enfants de la commune allant à l'école de Courmelles. Sur demande d'une administrée, Monsieur le Maire propose au conseil de prendre également en charge une part de la valeur du repas des enfants de Berzy le sec fréquentant la cantine de Courmelles.

Après exposé du Maire, l'ensemble du Conseil Municipal accepte de prendre en charge la différence entre le prix du repas payé par les habitants de Courmelles et les extérieurs. Il charge le Maire de faire noter cette disposition dans la convention passée entre les deux communes.

6/ Syndicat de la Crise.

Dans un courrier du 03 novembre 2015, le Président du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Crise et ses affluents informait la commune d'un projet de fusion de trois syndicats, Crise, Voidon et Retz, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet a ensuite été acté par arrêté préfectoral le 30 mars 2016. Pour respecter la procédure réglementaire, Monsieur le maire demande au conseil Municipal de délibérer sur ce projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion et sur le projet de statuts du nouveau syndicat. Il explique qu'il est important que les syndicats de rivières puissent évoluer en syndicats de bassin afin de constituer un bloc compétent et expérimenté.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ◇ De donner un avis favorable au projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion
- ◇ De donner un avis favorable au projet de statuts du nouveau syndicat.
- ◇ De nommer les délégués de la commune au conseil syndical de ce nouveau syndicat :

- > Délégué titulaire : Jean Michel Dumortier résidant au 7 rue Jean Petitjean à Berzy le Sec
- > Délégué titulaire : Michel Georgelin résidant au 18, route de Château Thierry à Berzy le Sec
- > Délégué suppléant : Laurent Gladieux résidant au 2, rue de L'Etang à Berzy le Sec
- > Délégué suppléant : Gaetan Vecten résidant au 4, rue Marie Thérèse Aubert à Berzy le Sec.

7/ Transfert de compétence en matière de PLUI.

Le maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal, le courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais concernant le transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017.

Il précise par ailleurs que si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose par délibération, le transfert de compétences ne peut avoir lieu.

Après exposé du maire le conseil Municipal, à l'unanimité, afin de permettre à la commune de garder son identité, son lien de proximité avec ses administrés, de ne pas se voir retirer sa compétence en matière d'urbanisme qui est l'essence des communes, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière d'élaboration du PLU, de maintenir cette compétence au strict niveau communal. Le Conseil Municipal charge le Maire de demander à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais de prendre acte de cette décision d'opposition.

8/ C. A. S. : Attribution de compensation 2016 révisées.

Le maire explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil Communautaire s'est prononcé sur la révision de l'attribution de la ville de Soissons. Depuis le 1er janvier 2015 les attributions de compensation peuvent être révisées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseillers municipaux des communes membres.

Après la présentation du calcul des attributions de compensation révisées (aucun changement pour la commune de Berzy le Sec, la révision portant surtout sur la commune de Soissons qui voit ses prestations de services compensés et sa compensation augmentées) le conseil municipal décide d'approuver la répartition des attributions de compensation telles que présentées.

9/ Préparation FDS 2017.

Après concertation le Conseil Municipal décide de se positionner sur trois points, présenté par priorité :

- 1- Route de Chazelles
- 2- Route d'Aconin
- 3- Route du cimetière

Ces trois points seront inscrits au Programme 2017 du fonds Départementale de Solidarité.
Le Conseil Municipal charge donc le Maire de recueillir les devis nécessaires à ces travaux.

10/ Projet éclairage public.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'USEDA propose la mise en place concernant l'éclairage public de nouveaux équipements d'éclairage public rue Saint Jean :

- 1 mâts
- 4 lanternes
- 4 consoles

Le coût total des travaux s'élève à 6 472.61 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 4 704.99 euros. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics.

17/ Bac à fleurs.

Le Maire propose au conseil municipal de remplacer les bacs à fleurs de la place Roger Ambroise vu leur état de détérioration.

Le conseil, après exposé du maire donne son accord pour ce remplacement, ordre sera donné aux agents communaux de retirer tous les bacs de la place. Des devis seront demandés pour les nouveaux bacs et proposés au prochain Conseil Municipal.

18/ J. V. S.

Le maire explique que dans le cadre de la mutualisation un projet a été évoqué avec la mairie de Noyant et Aconin, concernant le passage à la nouvelle version des logiciels de mairie actuels. Cette nouvelle version est hébergée dans un CLOUD. (Les sauvegardes des logiciels seraient accessibles en permanence sur un site sécurisé à partir de n'importe où). Le changement des logiciels a été négocié avec la société JVS qui a appliqué une remise importante au vu des devis demandés ; cette proposition n'étant valable que si les deux communes optent pour le changement des logiciels.

Après exposé du maire, le conseil ne s'oppose pas au projet mais décide de lier sa proposition à celle de la commune de noyant et Aconin.

19/ Questions diverses

> Fête médiévale :

Le maire de Berzy le Sec a rencontré Mr Martel qui propose d'organiser une fête médiévale dans la château de Berzy le Sec le 02 juillet 2017.

Le conseil Municipal répond favorablement au projet mais souhaite une information régulière quant à son avancée .

> Eclairage public :

Demande sera faite auprès de la Sicae pour modifier les jours d'éclairage public du weekend ; à savoir ; éclairer la commune du vendredi au samedi plutôt que du dimanche au lundi sur l'ensemble du territoire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois-heures quinze.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fait à BERZY LE SEC, le 17 novembre 2016
Le Maire, C. Deulceux.

